



# Procès-verbal du conseil municipal

## Séance du vendredi 08 mars 2024

Date de convocation : 1 <sup>er</sup> mars 2024	Heure de convocation : 18h30
Heure d'ouverture constatée : 18h30	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Eddy LACROIX - 1 <sup>er</sup> adjoint au Maire
Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 9 / Votants : 11	
Quorum fixé à 7 conseillers municipaux	
<b>Membres de l'assemblée délibérante présents :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Monsieur BONDIER Daniel - <i>Maire</i></li><li>- Monsieur LACROIX Eddy - <i>1er adjoint au Maire</i></li><li>- Madame ANSTETT Anne-Marie - <i>2<sup>e</sup> adjointe au Maire</i></li><li>- Madame RAMELET Marie-Odile - <i>3<sup>e</sup> adjointe au Maire</i></li><li>- Monsieur MESSENGER Christian - <i>Conseiller municipal</i></li><li>- Monsieur BLANC David - <i>Conseiller municipal</i></li><li>- Monsieur MULLIEZ Bruno - <i>Conseiller municipal</i></li><li>- Monsieur PERRIN Michel - <i>Conseiller municipal</i></li><li>- Madame VUILLOT Frédérique - <i>Conseillère municipale</i></li></ul>	
<b>Membres de l'assemblée délibérante absents, excusés et représentés :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Madame GAGNEUX Amandine - <i>Conseillère municipale</i> - pouvoir donné à Monsieur LACROIX Eddy</li><li>- Monsieur CURNILLON Jean Philippe - <i>Conseiller municipal</i> - pouvoir donné à Monsieur MULLIEZ Bruno</li></ul>	
<b>Membres de l'assemblée délibérante absentes et non représentées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Madame LAGRANGE Anne-Laure - <i>Conseillère municipale</i></li><li>- Madame MORAND Valérie - <i>Conseillère municipale</i></li></ul>	

### Ordre du jour de la séance :

1. Approbation précédent procès-verbal
2. Présentation et approbation :
  - Des comptes administratif 2023 et compte de gestion 2023
  - De la délibération d'affectation du résultat
  - Du Budget Prévisionnel 2024
3. Délibération des taux des différentes taxes locales
4. Délibération sur la refacturation des coûts des agents au budget assainissement
5. Comptes rendus de réunions et informations diverses
6. Questions diverses

Constatant le quorum atteint, Monsieur le Maire – Daniel BONDIER, – ouvre la séance du Conseil Municipal et en prend la présidence.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, il s'agit du conventionnement informatique avec le SIDEC. L'assemblée y étant favorable, le point peut être ajouté. Il est présenté en tout début de séance.

### **1. Conventionnement avec le SIDEC :**

Monsieur le Maire présente la demande du SIDEC de renouvellement du conventionnement pour la maintenance informatique. Le service est très utile, il s'agit de la maintenance sur les programmes informatiques utilisés dans une mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ, APPROUVE** ce renouvellement de convention.

### **2. Présentation puis approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal :**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 02 février 2024 est présenté aux élus municipaux. Il est **APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ** moins 1 abstention (*Madame Frédérique VUILLOT, absente lors de la dernière séance*).

### **3. Comptes administratifs 2023 et exposé des budgets prévisionnels 2024 :**

Monsieur le Maire présente l'exercice 2023. Il donne lecture des réalisations en dépenses et en recettes.

Pour le budget principal, citons les réalisations :

- Salle des fêtes : installation d'un système de chauffage et de ventilation performants
- Appartements locatifs : amélioration de la performance énergétique. La réfection d'un appartement a produit un arrêt momentané de sa location. Celle-ci va pouvoir être reprise, un bail de location pourra être à nouveau conclu, après recherche et choix du candidat à la location.
- Radars pédagogiques : pose de deux radars de contrôle de vitesse pour améliorer la sécurité au centre du village. La facture sera soldée en 2024.
- Abri à sel : opération commencée fin 2023, les factures seront réglées sur 2024

Pour le budget assainissement : une étude a été engagée. Le service départemental a missionné un bureau d'étude (P.M.M.) qui réalise un schéma directeur d'assainissement. Des contrôles de la qualité de raccordement des installations ont été réalisés.

Monsieur le Maire expose ensuite aux élus municipaux les budgets prévisionnels pour l'exercice 2024 :

Il cite les investissements inscrits :

- Façade salle des fêtes : opération projetée, encore non réalisée, elle le sera en 2024
- Local « ancien atelier de menuiserie » : achat à signer en mars 2024, ce bâtiment en mitoyenneté avec l'atelier communal augmentera la capacité de rangement du matériel.
- Electrification publique, dans le cadre d'un programme pluriannuel de vérification du bon état de l'éclairage public, une nouvelle tranche sera faite cette année.
- Création d'un espace de préservation de la biodiversité derrière la médiathèque : le Conseil Régional a informé la commune que ce dossier de demande de subvention pourra être redéposé.

Le budget assainissement, est maintenu jusqu'en 2026. La compétence sera ensuite dévolue à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille ; il sera de fait clôturé en fin d'exercice budgétaire 2025.

Budget lotissement : afin de passer ce dernier à l'équilibre, et dans l'attente du démarrage du projet (le contexte immobilier étant actuellement très fragile) le Trésor Public recommande de verser le montant nécessaire. L'opération comptable, d'un montant de 8 674,83 €uros permettra ainsi une mise en attente budgétaire.

Mise au vote des comptes administratifs :

Monsieur le Maire suspend la séance du conseil municipal à 19h41 et, conformément aux dispositions légales, quitte la salle du Conseil Municipal confiant la présidence de la séance à Monsieur Eddy LACROIX, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Ce dernier présente les comptes administratifs, ne constatant aucune question des élus, il met au vote les

résultats d'exécution du budget principal 2023, en dépenses et en recettes, pour chacune des sections, ainsi que ceux des budgets annexes : assainissement et lotissement.

#### Résultats Budget principal :

	En fonctionnement	En investissement
Dépenses	336 497.96	126 232.87
Recettes	408 973.24	63 249.55
Résultat	72 475.27	- 62 986.32
Résultats antérieurs reportés	47 608.42	24 789.82
→ Reste à reporter sur 2024 :	<b>81 887.19</b>	
<u>Résultats Budget Assainissement :</u>	96 878.17	9 237.98
Reportés dans chacune des sections :	106 116.15	
<u>Résultats Budget lotissement :</u>	- 7 744.37	- 930.46
Déficit : 8 674.83 €.		

Les élus, après avoir examiné la conformité d'exécution du budget par rapport à celle du Trésor public, et ayant pris connaissance des résultats les **APPROUVENT** à l'**UNANIMITÉ**.

**Monsieur Eddy LACROIX**, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire procède à la suspension de séance à 19h47.

**Monsieur le Maire** fait son retour dans la salle du Conseil Municipal, lève la suspension de séance à 19h48, et en reprend la présidence. **Monsieur Eddy LACROIX**, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, l'informe du vote à l'unanimité des résultats 2023. **Monsieur le Maire** remercie les élus pour leur confiance. Il procède à la présentation de deux éléments budgétaires à délibérer avant le vote du budget 2024

#### 4. Délibération sur la refacturation des coûts des agents au budget assainissement

Vu la délibération du 27 mars 2012 par laquelle le Conseil Municipal imputait 20 % des charges de l'agent communal au Budget Assainissement

Vu la charge actuelle de travail, les investigations à mener pour la bonne marche du dispositif assainissement individuel sur la commune et les contacts pour la réalisation du schéma directeur de l'assainissement,

Il est proposé au Conseil Municipal de recouvrer à compter de 2024, les charges à hauteur de 30 % en coût des employés communaux

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, **APPROUVE**, à l'**UNANIMITÉ** des présents, le recouvrement à hauteur de 30 % des charges des employés communaux du service technique (salariales et patronales).

#### 5. Taxes directes locales 2024

**Monsieur le Maire** présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices. Il propose de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2023.

**Monsieur Christian MESSAGER**, conseiller municipal, propose la baisse du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Il évoque qu'un effort nécessaire a été fait en 2023 mais qu'aujourd'hui la commune pourrait revenir à son niveau antérieur.

**Monsieur le Maire** argumente le fait que l'augmentation d'un point était inévitable l'année dernière en raison, notamment, et pas uniquement, de l'augmentation exponentielle des charges consécutives à l'inflation. De surcroît, et même si l'état des finances de la commune est plus favorable que lors de l'exercice 2023, il ne dégage pas encore aujourd'hui de marges budgétaires excessives suffisantes pour envisager un abaissement de taxes. A cela, l'année 2024 peut encore réserver des dépenses imprévues ou des augmentations notamment consécutives au contexte géopolitique. Il incite à la grande prudence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** par 9 voix POUR, 2 voix CONTRE (*Messieurs Christian MESSAGER et Michel PERRIN*) **DÉCIDE** un maintien en l'état des taux d'imposition :

- taxe d'habitation : 11,27 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.53%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33.72 %

#### 6. Approbation du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire procède à la mise au vote de chacun des budgets de l'exercice 2024 :

- Le budget principal : équilibré au montant de **427 025 euros** pour la section de fonctionnement, et au montant de **195 933 euros** pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** par 9 voix POUR, 2 voix CONTRE (*Messieurs Christian MESSAGER et Michel PERRIN*) **ADOpte** le budget principal.

- Le budget Assainissement : équilibré au montant de **132 572 euros** pour la section de fonctionnement, et au montant de **125 384 euros** pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ**, **ADOpte** le budget assainissement.

- Le budget Lotissement : équilibré au montant de **26 933 euros** pour la section de fonctionnement, et au montant de **20 120 euros** pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ**, **ADOpte** le budget lotissement.

#### 7. Fongibilité des crédits :

L'instruction M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité de déléguer au Maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette disposition permet d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre, afin d'ajuster au plus près en fonction des besoins, sans modifier le montant global du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ**, **APPROUVE** ce principe de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57.

*Retenu par des obligations extérieures, Monsieur Christian MESSAGER, conseiller municipal, quitte la séance du conseil municipal à 20h00*

#### 8. Informations diverses :

- Radars pédagogiques :


Monsieur Michel PERRIN, conseiller municipal, souhaite obtenir des informations quant aux premières statistiques des radars pédagogiques récemment installés. Monsieur le Maire informe les élus que la vitesse pratiquée rue du Capitaine Arrachart (entrée nord de la commune), par 85 % des automobilistes, s'élève à 61 km / heure lors de la prise par le radar sachant qu'elle s'effectue avant le panneau d'entrée en agglomération pour volontairement faire ralentir les automobilistes en amont. Devant la Mairie, 50 % des automobilistes respectent la vitesse autorisée. Très rares sont les automobilistes qui dépassent allégrement la vitesse autorisée.

Monsieur le Maire remercie les élus présents et procède à la clôture de la séance du Conseil Municipal à 20H04.

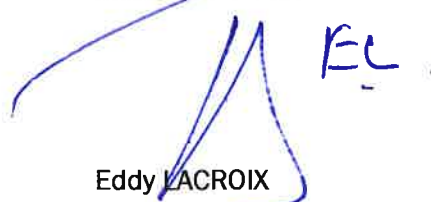
Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

Le Maire  
Président de séance,

Le 1er adjoint au Maire  
Secrétaire de séance,

  
Daniel BONDIER



  
Eddy LACROIX